67168 - Les piqures de l'abeille et du scorpion font elles partie des facteurs de rupture du jeûne?!

question

Je voudrais demander si les piqures de l'abeille et du scorpion peuvent invalider le jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous ne sachions pas qu'un uléma quelconque ait dit que les piqures de l'abeille et du scorpion peuvent invalider le jeûne. Ces deux insectes inoculent du poison dans le corps de leur victime, quoiqu'elle fasse tout pour les éviter. Or tous les facteurs de rupture du jeûne sont soumis à la condition que l'intéressé les commette délibérément. Car si on les commet sous la contrainte, le jeûne n'estpas rompu. C'est le cas de celui qui avale une mouche qui lui envahit la bouche.

On ne connait aucune divergence au sein des ulémas contemporains à propos de la compatibilité du jeûne avec les vaccinations et les injections intramusculaires. Quoi qu'il en soit , le jeûne reste en principe valide jusqu'à preuve du contraire. Les vaccinations et injections ne transmettent pas de la nourriture et ne sont pas assimilables au manger et au boire. Si l'injection d'un médicament n'invalide pas le jeûne, la piqure d'une abeille ou d'un scorpion ne le font pas a priori.

On a déjà fourni dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 38023 l'explication des facteurs d'invalidation du jeûne. Qu'on s'y réfère. Voir encore la réponse donnée à la question n° 2299 qui traite des effets des médicaments et de l'usage des instruments médicaux sur le jeûne.

Allah le sait mieux.